

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 66**20 janvier 2000****SOMMAIRE**

Adline Holding S.A., Luxembourg	page 3161	Patriarch, Sicav, Luxembourg	3141
A.F.G., Airlines First Group, Luxembourg ..	3130, 3131	PEH Quintessenz, Sicav, Luxembourg	3147, 3148
Aleria S.A.H., Luxembourg	3126	Perfin Invest S.A. Holding, Luxembourg	3133
Centre Laser et Esthétique Luxembourg S.A., Lu-		Petroleum Services S.A., Mamer	3141
xembourg	3166	PH Capital Management, Sicav, Luxembourg	3149, 3150
Edi System Finance S.A., Luxembourg	3122	Poyel Holding S.A., Luxembourg	3142
(The) European Strategic Investments Fund, Lu-		Profilux S.A., Capellen	3140
xembourg	3156	Profilux II S.A., Capellen	3141
Fishing Club du Grand-Duché de Luxembourg,		Pro Fonds (Lux), Luxembourg	3143
A.s.b.l., Luxembourg	3158	Propin Holding S.A., Luxembourg	3143, 3144
(The) Graniberia Fund, Sicav, Luxembourg	3155	Prora S.A., Luxembourg	3144
Hakon S.A., Luxembourg	3122	Putnam International Growth Fund, Fonds commun	
Hunter Consult, S.à r.l., Luxembourg	3122	de placement, Luxembourg	3142
Ideal Invest, Sicav, Luxembourg-Strassen ...	3122, 3123	Real Estate Investment, S.à r.l., Luxembourg	3147
I.C.H., International Contacts Holding S.A., Hes-		Reginglard S.A., Luxembourg	3142
perange	3124	(La) Relatière S.A., Luxembourg	3126, 3127
I.I.B., Internationale Industrie Beteiligungs-Holding		Restaurants Le Chesnoy Luxembourg S.A., Strassen	3144
A.G., Frisange	3123	Rodolphe S.A., Luxembourg	3145, 3146
Ile de Capri, S.à r.l., Luxembourg	3124	Rolo Banco 1473 S.P.A., Luxembourg	3142
Imagro, S.à r.l., Boevange/Attert	3124	Sabco, S.à r.l., Colmar-Berg	3146
Immo Regiebau, S.à r.l., Luxembourg	3124	Safipa S.A., Luxembourg	3147
Indufina Luxembourg S.A.H., Luxembourg	3125	Sapel S.A., Luxembourg	3152
Institut de Beauté Vénus, S.à r.l., Luxembourg ...	3125	Sebor Holding S.A., Luxembourg	3152, 3153
Interbrokerage S.A., Luxembourg	3125	Simeurope Holding S.A., Luxembourg	3148, 3149
Invirex Holding S.A., Luxembourg	3124	Sobim S.A., Luxembourg	3153
I.S.I., G.m.b.H., Esch-sur-Alzette	3126	Socfin Industrial Development Socfinde S.A.H., Lu-	
Krolux Holding S.A., Hesperange	3130	xembourg	3153
Lentz Lucien & Cie, S.à r.l., Pétange	3125	Social Foundation Holding S.A., Luxembourg	3154
Lesilux S.A., Luxembourg	3127, 3128	Société Luxembourgeoise de Malterie S.A., Luxem-	
Lipid Investments S.A., Luxembourg	3131	bourg	3154
Lux Machine Model S.A., Luxembourg	3132	Société Nationale des Habitations à Bon Marché,	
Majo Lux Holding S.A.H., Strassen	3132	Luxembourg	3147
Martin Currie Global Funds, Sicav, Luxembourg ..	3146	Sofarlux S.A., Luxembourg	3155
Match Centre S.A., Niederanven	3132	Soho S.A., Luxembourg	3154
Match Sud, S.à r.l., Dudelange	3133	Sopares S.A., Luxembourg	3150, 3152
Maxxilux S.A., Luxembourg	3134	SOPASOFIE, Société de Participation Sociale et	
Mopoli Luxembourg S.A.H., Luxembourg	3134	Financière Engelmajer S.A., Luxembourg	3155
Nadine S.A., Luxembourg	3134	Stam International S.A., Luxembourg	3155
Nasad S.A.H., Luxembourg	3136	Technofibres S.A., Mertert	3153
North Transit S.A., Luxembourg	3131	Telephonie S.A., Luxembourg	3156
Oberon S.A., Luxembourg	3137	Terrasia S.A.H., Luxembourg	3156
Oil Control Finance S.A., Luxembourg	3136	Transfilux S.A.H., Luxembourg	3157
Otof Holding S.A., Luxembourg	3139	T.W.B.C., Transworld Business Corporation S.A.,	
Panalpina, Sicav, Luxembourg	3138, 3139	Luxembourg	3157
PanEuroLife	3137	Union Financière du Benelux S.A., Luxembourg ..	3158
Parbat Finance S.A., Luxembourg	3140	Unireal S.A., Luxembourg	3158
Parfumerie Storck, S.à r.l., Bertrange	3139	Vimowa S.A., Remich	3161
Pasarlux, S.à r.l., Luxembourg	3140	Walter Janits Intertrans Luxembourg, G.m.b.H.,	
Pasteur S.A., Luxembourg	3140	Bertrange	3160, 3161
		Weigel Pro Technic S.A., Hesperingen	3166

EDI SYSTEM FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.824.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 29 novembre 1999

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EDI SYSTEM FINANCE S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg, le 29 novembre 1999, que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation,
- le rapport du liquidateur a été approuvé,
- OLVESTON HOLDINGS LIMITED, Anguilla, a été nommée commissaire.

La date de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire a été fixée pour le 10 décembre 1999 à 12.30 heures.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(58253/729/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

HAKON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.838.

Par décision du Conseil d'Administration du 25 novembre 1999:

Conformément aux dispositions de l'article 51) alinéa 3, de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Mme Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques, demeurant à L-Brouch-Mersch, aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Pier Paolo Piccinelli, démissionnaire.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour HAKON S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 33, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58286/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

HUNTER CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 40.167.

Le bilan de clôture au 30 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 42, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEFCO AUDIT, S.à r.l.
Signature

(58290/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

IDEAL INVEST, SICAV, Investitionsgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 63.262.

Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft

Ort:

L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Datum:

Montag, den 4. Januar 1999 um 9.00 Uhr.

Anwesend:

Herr Thomas Amend (Vorsitz);

Herr Roman Mertes;

Frau Claudia Schulligen (Stimmzähler);

Frau Andrea Rau (Protokollführung).

Tagesordnung:

1. Änderung der Gesellschaftswährung der SICAV in Euro zum 1. Januar 1999.

Von 31.178,936 stimmberechtigten Anteilen (Stand: 31.12.1998) sind 17.970 anwesend oder vertreten.

Der Vorsitzende stellt fest, dass die ausserordentliche Generalversammlung ordnungsgemäss einberufen wurde und beschlussfähig ist.

Zur Protokollführerin ernennt er Frau Andrea Rau.

Die Generalversammlung wählt Frau Claudia Schulligen zur Stimmzählerin.

Top 1: Die Generalversammlung wird vorgeschlagen, die derzeit in Deutscher Mark ausgedrückte Gesellschaftswährung der SICAV zum 1. Januar 1999 auf die gemeinsame europäische Währung Euro umzustellen. Die Aktionäre beschliessen die vorgeschlagene Änderung einstimmig.

Der Vorsitzende hebt die ordentliche Generalversammlung um 9.15 Uhr auf.

Luxemburg, den 5. Januar 1999.

T. Amend
Verwaltungsratsvorsitzender

A. Rau
Protokollführerin

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58293/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

IDEAL INVEST, SICAV, Investitionsgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 63.262.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1998 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1998 wurden einregistriert in Luxemburg am 9. Dezember 1999, vol. 531, fol. 42, case 8, und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 10. Dezember 1999 hinterlegt.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, die am 6. Mai 1999 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 1998 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Peter E. Huber, PEH WERTPAPIER AG, Oberursel;

Thomas Amend, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg;

Roman Mertes, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg.

Als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 1999 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 10. Dezember 1999.

IDEAL INVEST, SICAV
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58294/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

I.I.B. INTERNATIONALE INDUSTRIE BETEILIGUNGS-HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5884 Frisange, 304, route de Thionville.

H. R. Luxemburg B 68.447.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. November 1999

Die Versammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Fernand Hack sowie LUXMANAGEMENT, S.à r.l. und beschliesst einstimmig Herrn Guy Jaep wohnhaft 49, route du Vin in L-5401 Ahn sowie Herrn Thomas Grosch wohnhaft Broichweg 18 in D-50171 Kerpen, an ihre Stelle in den Verwaltungsrat zu berufen.

Die Mandate von Herrn Jaep und Herrn Grosch enden mit der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005.

Herr Thomas Grosch, wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt mit der Ermächtigung die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- Herr Thomas Grosch, D-50171 Kerpen, administrateur-délégué;

- MULTIWORLD MANAGEMENT INC, Panama City, administrateur;

- Herr Guy Jaep, L-5401 Ahn, administrateur.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 16. November 1999.

I.I.B. INTERNATIONALE INDUSTRIE
BETEILIGUNGS-HOLDING A.G.
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58295/681/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

I.C.H. INTERNATIONAL CONTACTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange.
R. C. Luxembourg B 36.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 37, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

I.C.H. INTERNATIONAL CONTACTS HOLDING S.A.

Signature

(58292/681/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

ILE DE CAPRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Acte de cession

La soussignée Ilene Spiga Tutucci déclare céder, contre paiement de la somme de un million cent quarante-quatre mille Flux (1.144.000,- Flux) dont il est, par la présente, donné quittance à Giuseppe Distefano qui accepte 572 parts sociales de 2.000,- Flux chacune de la Société ILE DE CAPRI, S.à r.l.

Les cédant et cessionnaire soussignés déclarent à cet effet donner pouvoir à Monsieur Yves Wallers de signer tous actes et registres, remettre tous titres et espèces et généralement faire tout ce qui est nécessaire pour l'accomplissement des formalités de transfert requises par la loi et les statuts.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 1999.

Signature

Signature

Le Cédant

Le Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58296/643/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

IMAGRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Boevange/Attert.
R. C. Luxembourg B 10.334.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1999, vol. 531, fol. 23, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(58297/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

IMMO REGIEBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 57.951.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Signature.

(58298/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

INVIREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 37.969.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 décembre 1999, que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg (Luxembourg), a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume démissionnaire.

Luxembourg, le 7 décembre 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58302/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

INDUFINA LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 5.571.

Constituée le 29 juin 1956 suivant acte reçu par-devant Maître Paul Manternach, notaire de résidence à Capellen, publié au Mémorial C 52 du 1^{er} août 1956. Les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 10 novembre 1982, publié au Mémorial C 335 du 23 décembre 1982 par acte reçu par le notaire J. Delvaux, le 4 juin 1986, publié au Mémorial C 250 du 2 septembre 1986. Statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, en date du 29 mai 1991, publié au Mémorial C 442 du 22 novembre 1991. Statuts modifiés suivant acte reçu par Me Jacques Delvaux, en date du 22 mai 1996, publié au Mémorial C n° 430 du 3 septembre 1996.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 1999

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise de référence du capital social de la société, actuellement exprimée en francs luxembourgeois, en euros, avec effet au premier avril 2000, et confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour exécuter cette résolution.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, suite à ce qui précède, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à 2.562.500 euros (deux millions cinq cent soixante-deux mille cinq cent euros); il est représenté par 20.500 actions (vingt mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58299/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

INSTITUT DE BEAUTE VENUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 223, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 53.642.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 33, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(58300/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

INTERBROKERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.189.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(58301/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

LENTZ LUCIEN & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.934.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 novembre 1999 à Luxembourg

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 17, route de Luxembourg à L-4761 Pétange au 12, route de Luxembourg à L-4760 Pétange.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie conforme

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58309/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

ALERIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.624.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 1999, vol. 531, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

Signature.

(58456/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1999.

I.S.I. G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.
R. C. Luxembourg B 29.892.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1999, vol. 315, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour I.S.I. G.m.b.H.

Signature

(58303/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

LA RELATIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.256.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA RELATIERE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 58.256,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 288 du 10 juin 1997;

les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 118 du 25 février 1999.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept millions de francs français (FRF 7.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter du 1.12.1998.

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et de supprimer dans les statuts toute mention à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter du 1^{er} décembre 1998.

Suite à cette modification, les articles premier (1^{er}) et seize (16) des statuts ont dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} paragraphe.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LA RELATIERE S.A.»

«**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 1999, vol. 854, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1999.

F. Kessler.

(58305/219/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

LA RELATIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 58.256.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 novembre 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

F. Kessler.

(58306/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

LESILUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.293.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée LESILUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.293,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 694 du 28 septembre 1998, page 33293.

La société a été mise en liquidation en vertu d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire soussigné, en date du 8 novembre 1999, non encore publiée au Mémorial.

Ladite société a un capital social actuel d'un million six cent soixante-dix mille dollars US (1.670.000,- US\$), représenté par seize mille sept cents (16.700) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- US\$) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg.
Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg.
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vittorio Castellani Pastoris, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Rapport du Liquidateur.
2. Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation.
3. Divers.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment présente ou représentée à cette assemblée.

Laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le liquidateur, Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur la société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Le Commissaire-Vérificateur devra déposer son rapport le plus rapidement possible.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix des présents.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Stoffel, M. Lagona, V. Castellani, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1999, vol. 120S, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1999.

J. Delvaux.

(58310/208/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

LESILUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.293.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée LESILUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.293,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 694 du 28 septembre 1998, page 33293.

La société a été mise en liquidation en vertu d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire soussigné, en date du 8 novembre 1999, non encore publiée au Mémorial.

Ladite société a un capital social actuel d'un million six cent soixante dix mille dollars US (1.670.000,- US\$), représenté par seize mille sept cents (16.700) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- US\$) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg.
Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg.
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vittorio Castellani Pastoris, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment présente ou représentée à cette assemblée;

Laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme LESILUX S.A., qui cessera d'exister.
L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années aux 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore approvisionnés dans les états financiers de liquidation.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: G. Stoffel, M. Lagona, V. Castellani, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1999, vol. 120S, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1999. J. Delvaux.
(58310/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

KROLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 46.192.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

KROLUX HOLDING S.A.

Signature

(58304/681/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

**A.F.G., AIRLINES FIRST GROUP,
(anc. LATERNE S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
H. R. Luxembourg B 32.579.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den dreiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxembourg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LATERNE S.A., mit Sitz in Luxembourg, R. C. Nummer B 32.579, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 30. November 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 222 vom 5. Juli 1990, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um fünfzehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Jean Reicherts, Privatangestellter, wohnhaft in Luxembourg.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Robert Reicherts, Privatangestellter, wohnhaft in Schiffingen.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond Thill, maître en droit, wohnhaft in Luxembourg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht dass die eintausend Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken, welche das gesamte Kapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft in AIRLINES FIRST GROUP, A.F.G. in Abkürzung.
- 2) Entsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 1 der Satzung.
- 3) Änderung des Zweckes der Gesellschaft von dem einer Holding in den einer SOPARFI.
- 4) Entsprechende Abänderung von Artikel 2 und 13 der Satzung.
- 5) Bestätigung der aktuellen Verwaltungsratsmitglieder und des Delegierten des Verwaltungsrates.
- 6) Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in AIRLINES FIRST GROUP, A.F.G. in Abkürzung umzuändern.

Infolgedessen wird der erste Absatz von Artikel 1 der Satzung abgeändert um in Zukunft folgenden Wortlaut zu haben:

«**Art. 1. Erster Absatz.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung AIRLINES FIRST GROUP, A.F.G. in Abkürzung.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft von dem einer Holding in den einer SOPARFI umzuändern.

Infolgedessen werden Artikel 2 und 13 der Satzung abgeändert um in Zukunft folgenden Wortlaut zu haben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.»

«**Art. 13.** Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt die Mandate der nachfolgenden Verwaltungsratsmitglieder:

- a) Herr Alain Atlani, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in E-28109 Madrid, Orquida, 55,
- b) Herr Eric Jimenez, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in E-28109 Madrid, Orquidia, 55 Soto de la Moraleja,
- c) Herr Marc Louis Jobig, Direktor, wohnhaft in F-92 Fontenay-aux-Roses, 20-22, rue Jean Jaurès.

Desweiteren bestätigt sie Herrn Alain Atlani, vorgenannt, als Delegierten des Verwaltungsrates.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um sechzehn Uhr für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Reicherts, R. Reicherts, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 120S, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Dezember 1999.

A. Schwachtgen.

(58307/230/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

**A.F.G., AIRLINES FIRST GROUP,
(anc. LATERNE S.A.).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 32.579.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 1280 du 23 novembre 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10 décembre 1999.

A. Schwachtgen.

(58308/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

LIPID INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 62.212.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 décembre 1998 que, conformément à l'article 7 de l'acte de constitution, Madame Edmée Hinkel, 2, rue Dicks, Remich, Luxembourg, a été nommée administrateur de la société en remplaçant M^e Jacques Schroeder, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat se terminera après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 3 décembre 1999.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1999, vol. 531, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(58312/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

NORTH TRANSIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.228.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 décembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(58322/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

LUX MACHINE MODEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.646.

Par décision du conseil d'administration du 23 novembre 1999:

Conformément aux dispositions de l'article 61) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a décidé de coopter H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de VECO TRUST S.A. démissionnaire.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour LUX MACHINE MODEL S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1999, vol. 531, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58313/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

MATCH CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Niederanven.
R. C. Luxembourg B 11.836.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Fleurus le 10 mai 1999

Présents:

Messieurs G. Vanderhulst, président administrateur-délégué;
J.-M. Heynderickx, administrateur;
A. Segantini, administrateur;
M. Vergeynst, administrateur.

Ordre du jour:

Nominations statutaires

Le conseil reconduit pour un terme de trois ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002 le mandat de la CIE DE REVISION S.A. à Luxembourg.

Strassen, le 10 mai 1999.

Pour extrait conforme
G. Vanderhulst

Président administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1999, vol. 531, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58316/712/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

MAJO LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8039 Strassen, 11, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 44.352.

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 août 1999 à 10.00 heures

L'an mil neuf cent quatre-vingt-treize, le deux août à 10.00 heures, les actionnaires de la société MAJO LUX HOLDING S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société, ayant renoncé à toute convocation préalable.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée générale en entrée en séance.

L'assemblée procède à la constitution de son bureau.

Monsieur Pascal Zacharie, administrateur de sociétés préside la séance.

Madame Becker Yolande, sans état, est désigné scrutateur.

Madame Tock Nathalie, sans état, est nommée secrétaire.

La feuille de présence, certifiée par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents en séance, ou représentés, justifient de 1.250 actions chacune d'une valeur nominale de 1.000 F ayant toutes droit de vote, composant l'intégralité du capital social de la société.

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour sur lequel l'assemblée générale est appelée à délibérer et qui est le suivant:

Nomination de deux nouveaux administrateurs en remplacement de Monsieur André Majewski, décédé, et de Madame Christiane Majewski, démissionnaire.

Autorisation à donner au nouveau conseil d'administration portant sur une prise de participation de la société à concurrence de 50% d'une société à responsabilité limitée de droit français, à créer.

Il déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement au vote les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale a pris acte du décès de Monsieur André Majewski, administrateur, et de la démission de Madame Daga Christiane, épouse Majewski de ses fonctions d'administrateur.

L'assemblée générale a nommé en remplacement de Monsieur André Majewski, Madame Yolande Becker, sans état, 11, rue des Prés, L-8039 Strassen, et en remplacement de Madame Daga, épouse Majewski, Madame Tock Nathalie, sans état, 11, rue des Prés, L-8039 Strassen pour la durée des mandats restant à courir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne autorisation au conseil d'administration d'engager la société à concurrence de 50% dans le capital social d'une société à responsabilité limitée de droit français à créer. Le conseil d'administration donnera procuration à Monsieur Zacharie Pascal, administrateur, pour accomplir les formalités nécessaires à cette prise de participation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le vote de cette résolution ayant épuisé l'ordre du jour, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président lève la séance à 11.00 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal en trois originaux signés par les membres du bureau, dont deux exemplaires pour l'enregistrement, et un exemplaire demeurant des livres de la société.

P. Zacharie Y. Becker N. Tock
Le président Le scrutateur Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58314/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

MATCH SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxembourg B 22.970.

Décision collective prise à la réunion du conseil de gérance tenue à Fleurus le 10 mai 1999

Présents:

Messieurs G. Vanderhulst, gérant;
J.-M. Heynderickx, gérant;
A. Segantini, gérant;
M. Vergeynst, gérant.

Ordre du jour:

Nominations statutaires

Le conseil de gérance reconduit pour un terme de trois ans échéant à l'issue de la réunion des associés de 2002, le mandat du commissaire-réviseur de la CIE DE REVISION S.A. à Luxembourg.

Strassen, le 10 mai 1999.

Pour extrait conforme
G. Vanderhulst
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1999, vol. 531, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58317/712/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PERFIN INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 31.867.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 décembre 1999, que Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (Luxembourg), a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Franz Prost démissionnaire.

Luxembourg, le 7 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58337/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the fifty thousand (50,000) shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the dissolution of the company MAXXILUX S.A. and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as liquidator of the company:

The company MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., established and having its registered office at L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting at 2.15 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MAXXILUX S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet (R. C. Luxembourg, section B numéro 58.133), constituée suivant acte notarié du 22 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 274 du 4 juin 1997 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Jaap Everwijn, employé, demeurant à L-1638 Senningerberg, 31A, rue du Golf.

Le président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Eliane Klimezyk, employée, demeurant à F-54590 Hussigny, 16Bis, rue Maréchal Foch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Christophe Dauphin, employé, demeurant à F-54400 Longwy, 19Bis, rue du Père Blanc.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

a) Décision de dissoudre la société et de prononcer sa liquidation.

b) Nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur de la société et détermination des pouvoirs du liquidateur.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinquante mille (50.000) actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la société MAXXILUX S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la société:

La société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut se référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 14.15 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Everwijn, E. Klimezyk, J.C. Dauphin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 1999, vol. 845, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 décembre 1999.

J.-J. Wagner.

(58318/239/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

OIL CONTROL FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.824.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 novembre 1999

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société OIL CONTROL FINANCE S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg, le 29 novembre 1999, que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation;
- le rapport du liquidateur a été approuvé;
- OLVESTON HOLDINGS LIMITED, Anguilla, a été nommé commissaire;
- la date de la prochaine assemblée générale extraordinaire a été fixée pour le 10 décembre 1999 à 13.30 heures.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58324/729/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

NASAD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 20.525.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NASAD S.A.H., avec siège social à Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 1983, publiée au Mémorial C, numéro 202 du 10 août 1983, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.525.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne Jastrow, administrateur, demeurant à Strassen.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Lynda Bamberg, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Fatima Zahra Rami, employée privée demeurant à Luxembourg, Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme SAFILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Jastrow, F. Rami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 1999, vol. 854, fol. 54, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1999.

B. Moutrier.

(58321/272/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

OBERON, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 5.821.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

Pour OBERON S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(58323/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PanEuroLife.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 novembre 1999

Délégation de pouvoirs

Conformément aux articles 15 et 16 des statuts, le Conseil

* confirme la délégation à Monsieur Jacques Drossaert, Administrateur-Directeur Général, de la représentation de la société auprès des autorités luxembourgeoises ainsi que de sa gestion journalière, avec pouvoir de signer individuellement tous les actes s'y rapportant, sous réserve des limitations précisées ci-après en ce qui concerne les pouvoirs financiers;

* confirme la délégation à Monsieur Gérard Klein, Directeur Général Adjoint, en l'absence du Directeur Général, de la gestion journalière de la société avec pouvoir de signer individuellement tous les actes s'y rapportant, sous réserve des limitations précisées ci-après en ce qui concerne les pouvoirs financiers; confirme que pour les actes publics ou privés, y compris les actions en justice, qui engagent la société et qui portent normalement la signature de deux administrateurs, l'une de ces signatures pourra être remplacée par celle de Monsieur Gérard Klein;

* délègue et, en tant que de besoin, confirme à Marie-Brigitte Charpentier, Jacques Drossaert, Léonie Goffart, Philippe Iwes, Paul Janssens, Gérard Klein, Serge Lannnerant, David Martin et Christian Musyck

a) le pouvoir, chacun pouvant agir individuellement et Jacques Drossaert et Gérard Klein avec faculté de subdélégation, de transmettre par voie d'endossement au profit des banques de PanEuroLife les chèques, quel que soit leur montant, reçus par la société;

b) le pouvoir de signer les ordres de paiement, retraits de fonds, quittances ainsi que tous les autres actes se rapportant à la gestion journalière de la société dans les conditions suivantes:

- jusqu'à 10.000,- EUR (ou équivalent dans une autre devise), chacun a un pouvoir de signature individuel;
 - de 10.000,- EUR à 150.000,- EUR (ou équivalent dans une autre devise) deux signatures des personnes susmentionnées sont requises;

- au-delà de EUR 150.000,- deux signatures sont requises parmi lesquelles figurera obligatoirement celle de Jacques Drossaert, Léonie Goffart, Gérard Klein, Philippe Iwes ou David Martin. La signature de l'une de ces personnes peut être remplacée par celle d'un administrateur de la société;

* confirme la délégation à Anne-Sophie Ducharme, Milenko Keserovic et Christine Plagnieux:

a) chacun pouvant agir individuellement, de transmettre par voie d'endossement au profit des banques de PanEuroLife les chèques, quel que soit leur montant, reçus par la société;

b) signer les ordres de paiement, retraits de fonds, quittances ainsi que tous les autres actes se rapportant à la gestion journalière de la société, étant précisé que ledit pouvoir de signature n'est pas individuel et devra s'exercer dans les conditions suivantes:

- jusqu'à 150.000,- EUR deux signatures sont requises parmi lesquelles figurera obligatoirement celle d'un membre du Comité de Direction (Jacques Drossaert, Marie-Brigitte Charpentier, Léonie Goffart, Philippe Iwes, Gérard Klein, Serge Lanimerant, Christian Musyck);

- au-delà de 150.000,- EUR deux signatures sont requises parmi lesquelles figurera obligatoirement celle de Jacques Drossaert, Léonie Goffart, Gérard Klein, Philippe Iwes ou David Martin. La signature de l'une de ces personnes peut être remplacée par celle d'un administrateur de la société;

* délègue à Patrick Bajot, Benoît Cuvellier et Guido Everaerts, chacun pouvant agir individuellement, le pouvoir de signer, dans le cadre d'opérations de paiement de rachats et de commissions, des chèques de la société tirés sur la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG dans les limites d'un montant maximum de 10.000,- EUR (ou équivalent dans une autre devise) par opération.

Cette délégation a été approuvée à l'unanimité par le Conseil.

G. Thorn
Président

D. Martin
Administrateur

J. Drossaert
Administrateur
Directeur Général

Traduction certifiée conforme à l'original établi en langue anglaise.

Luxembourg, le 7 décembre 1999.

G. Klein
Directeur Général Adjoint

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58329/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PANALPINA, SICAV, Investitionsgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 62.625.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung

Ort: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Datum: Montag, den 4. Januar 1999, 9.00 Uhr.

Anwesend: Herr Thomas Amend (Vorsitz),
 Herr Roman Mertes,
 Frau Claudia Schulligen (Stimmzähler)
 Frau Andrea Rau (Protokollführung).

Tagesordnung:

1. Änderung der Gesellschaftswährung der SICAV in Euro zum 1. Januar 1999.

Von 344.444,540 stimmberechtigten Anteilen (Stand: 31.12.1998) sind 3.048 anwesend oder vertreten.

Der Vorsitzende stellt fest, dass die ausserordentliche Generalversammlung ordnungsgemäss einberufen wurde und beschlussfähig ist.

Zur Protokollführerin ernannt er Frau Andrea Rau.

Die Generalversammlung wählt Frau Claudia Schulligen zur Stimmzählerin.

Top 1

Der Generalversammlung wird vorgeschlagen, die derzeit in Deutscher Mark ausgedrückte Gesellschaftswährung der der SICAV zum 1. Januar 1999 auf die gemeinsame europäische Währung Euro umzustellen. Die Aktionäre beschliessen die vorgeschlagene Änderung einstimmig.

Der Vorsitzende hebt die ordentliche Generalversammlung um 9.15 Uhr auf.

Luxembourg, den 5. Januar 1999.

T. Amend
Verwaltungsratsvorsitzender

A. Rau
Protokollführerin

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58327/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PANALPINA, SICAV, Investitionsgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 62.625.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1998 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1998 wurden eingetragen in Luxemburg, am 9. Dezember 1999, Vol. 531, Fol. 42, Case 8, und wurden im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 10. Dezember 1999.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, die am 5. Mai 1999 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 1998 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Thomas Amend, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg;

Werner Tallen, Rechtsanwalt, München;

Roman Mertes, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg
als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 1999 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig folgende Ausschüttung der ordentlichen Erträge vorzunehmen:

Anteil-Kategorie B Apina V Euro 0,53

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 10. Dezember 1999.

PANALPINA, SICAV
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 42, case 8.
(58328/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

OTOF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.471.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

Pour OTOF HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(58325/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

OTOF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.471.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

Pour OTOF HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(58326/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PARFUMERIE STORCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 27.113.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1999, vol. 315, fol. 2, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour PARFUMERIE STORCK, S.à r.l.
Signature

(58331/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PARBAT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 41.084.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

M. Piergiorgio Parodi, administrateur de société, Monte Carlo, président du conseil d'administration;
M. Alberto Pelizzoli, administrateur de société, Monte Carlo, administrateur-délégué;
Mme Beatrice Parodi, administratrice de société, I-Bordighera (IM) (en remplacement de M. Antonio Semeria).

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme
Pour PARBAT FINANCE S.A.
KPMG Experts-Comptables
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58330/537/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PASARLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 33.321.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

(58332/590/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PASTEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 33.377.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(58333/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PROFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 31.772.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Fleurus le 10 mai 1999

Présents:

Messieurs G. Vanderhulst, président administrateur-délégué;
J.-M. Heynderickx, administrateur;
A. Segantini, administrateur;
M. Vergeynst, administrateur.

Ordre du jour:

Nominations statutaires

Le conseil reconduit pour un terme de trois ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002 le mandat de la CIE DE REVISION S.A. à Luxembourg.

Strassen, le 10 mai 1999.

Pour extrait conforme
G. Vanderhulst
Président administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1999, vol. 531, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58343/712/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PATRIARCH, SICAV, Investitionsgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 67.184.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung

Ort: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
Datum: Montag, den 1. Februar 1999, 9.00 Uhr.
Anwesend: Herr Thomas Amend (Vorsitz),
Herr Roman Mertes, (Stimmzähler),
Frau Andrea Rau (Protokollführung).

Tagesordnung:

1. Änderung der Gesellschaftswährung der SICAV in Euro zum 1. Januar 1999.
Von 6.822,032 stimmberechtigten Anteilen (Stand: 29.1.1999) sind 409 anwesend oder vertreten.
Der Vorsitzende stellt fest, dass die ausserordentliche Generalversammlung ordnungsgemäss einberufen wurde und beschlussfähig ist.
Zur Protokollführerin ernennt er Frau Andrea Rau.
Die Generalversammlung wählt Herrn Roman Mertes zum Stimmzähler.

Top 1

Der Generalversammlung wird vorgeschlagen, die derzeit in Deutscher Mark ausgedrückte Gesellschaftswährung der SICAV zum 1. Januar 1999 auf die gemeinsame europäische Währung Euro umzustellen. Die Aktionäre beschliessen die vorgeschlagene Änderung einstimmig.

Der Vorsitzende hebt die ordentliche Generalversammlung um 9.15 Uhr auf.

Luxemburg, den 2. Februar 1999.

T. Amend
Verwaltungsratsvorsitzender

A. Rau
Protokollführerin

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58334/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PETROLEUM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer, 66, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.560.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Wiltz, le 2 décembre 1999, vol. 170, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ARBO
Signature

(58338/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PROFILUX II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 37.196.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Fleurus le 10 mai 1999

Présents:
Messieurs G. Vanderhulst, président administrateur-délégué;
J.-M. Heynderickx, administrateur;
A. Segantini, administrateur;
M. Vergeynst, administrateur.

*Ordre du jour:**Nominations statutaires*

Le conseil reconduit pour un terme de trois ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002 le mandat de la CIE DE REVISION S.A. à Luxembourg.

Strassen, le 10 mai 1999.

Pour extrait conforme
G. Vanderhulst
Président administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1999, vol. 531, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58344/712/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

POYEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.915.

Constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 235 du 14 mai 1997,
 les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, préqualifié, en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 117 du 24 février 1999,
 au capital social de cinq cent mille francs français (FRF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 novembre 1999,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1999, vol. 854, fol. 82, case 1,

que la société anonyme POYEL HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 57.915,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1999.

Pour extrait conforme

F. Kessler

(58342/219/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

REGINGLARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.124.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(58354/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

ROLO BANCO 1473 S.P.A., Succursale de Luxembourg.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 56.900.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Signature.

(58358/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PUTNAM INTERNATIONAL GROWTH FUND, Fonds commun de placement.

DISSOLUTION

In accordance with article 17 of the management regulations of THE PUTNAM INTERNATIONAL GROWTH FUND, PUTNAM INTERNATIONAL GROWTH MANAGEMENT S.A. (the management company) and DAI-ICHI KANGYO BANK LUXEMBOURG S.A. (the custodian) have, by mutual agreement, decided the dissolution of the fund.

Dated: November 30, 1999.

DAI-ICHI KANGYO BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Signature

PUTNAM INTERNATIONAL GROWTH MANAGEMENT S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58352/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PRO FONDS (LUX).

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 45.890.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1998 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1998 wurden eingetragen in Luxemburg, am 9. Dezember 1999, Vol. 531, Fol. 42, Case 8, und wurden im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 10. Dezember 1999.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, die am 26. März 1999 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 1998 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Thomas Link, Direktor, MAERKI BAUMANN & CO. A.G., Zürich;

Marcel Ernzer, Luxemburg;

Hans-Peter Glauser, MAERKI BAUMANN & CO. A.G., Zürich;

als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 1999 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig folgende Ausschüttung der ordentlichen Erträge vorzunehmen:

PRO FONDS (LUX) INTER-BOND A CHF 7,00

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig neben der Gesellschaftswährung CHF als Zahlungswährung die gemeinsame europäische Währung Euro einzurichten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 10. Dezember 1999.

PRO FONDS (LUX)
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 42, case 8.
(58345/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PROPIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 32.522.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1999, vol. 530, fol. 95, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10 décembre 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(58346/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PROPIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 32.522.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1999, vol. 530, fol. 95, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10 décembre 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(58347/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PROPIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 32.522.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1999, vol. 530, fol. 95, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10 décembre 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(58348/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PROPIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 32.522.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1999, vol. 530, fol. 95, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(58349/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PRORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 47.377.

Les comptes annuels au 30 septembre 1997 et au 30 septembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 39, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour PRORA S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(58350/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PRORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 47.377.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 18 janvier 1999

Sont renommés administrateurs de la société Messieurs Angelo De Bernardi et Adrien Schaus. Est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé, Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001. Madame Marie-Fiore Ries-Bonani est renommée commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme
Pour PRORA S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58351/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

RESTAURANTS LE CHESNOY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 26.118.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Fleurus le 10 mai 1999

Présents:

Messieurs G. Vanderhulst, président administrateur-délégué;
J.-M. Heynderickx, administrateur;
A. Segantini, administrateur;
M. Vergeynst, administrateur.

Ordre du jour:

Nominations statutaires

Le conseil reconduit pour un terme de trois ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002 le mandat de la CIE DE REVISION S.A. à Luxembourg.

Strassen, le 10 mai 1999.

Pour extrait conforme
G. Vanderhulst
Président administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1999, vol. 531, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58355/712/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

RODOLPHE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.912.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six novembre.
Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RODOLPHE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 61.912, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 139 du 5 mars 1998, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 175 du 24 mars 1998.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehrlange/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quinze millions de francs français (FRF 15.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de soixante-seize millions cent soixante-dix-neuf mille francs français (FRF 76.179.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs français (FRF 15.000.000,-) à quatre-vingt-onze millions cent soixante-dix-neuf mille francs français (FRF 91.179.000,-) moyennant l'émission de soixante-seize mille cent soixante-dix-neuf (76.179) actions nouvelles;

b) Suppression du droit de souscription préférentiel par les anciens actionnaires;

c) Souscription des actions nouvelles;

d) Libération des actions comme suit:

1. par versement en espèces d'un montant de onze millions neuf cent mille six cents francs français (FRF 11.900.600,-) de la société LEOPOLD HOLDING S.A.;

2. par incorporation de la créance de LEOPOLD HOLDING S.A. sur RODOLPHE S.A. d'un montant de soixante-quatre millions deux cent soixante-dix-huit mille quatre cents francs français (FRF 64.278.400,-);

e) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de soixante-seize millions cent soixante-dix-neuf mille francs français (FRF 76.179.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs français (FRF 15.000.000,-) à quatre-vingt-onze millions cent soixante-dix-neuf mille francs français (FRF 91.179.000,-) moyennant l'émission de soixante-seize mille cent soixante-dix-neuf (76.179) actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires ne participant pas à cette augmentation de capital.

Souscription – Libération

Intervient aux présentes la société LEOPOLD HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration annexée.

Lequel intervenant déclare souscrire et libérer au nom de sa mandante les soixante-seize mille cent soixante-dix-neuf (76.179) actions nouvelles comme suit:

1.- par un versement en espèces de onze millions neuf cent mille six cents francs français (FRF 11.900.600,-).

Cette somme est à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément,

2.- par conversion en capital à due concurrence d'une créance que la société LEOPOLD HOLDING S.A., préqualifiée, a sur la société RODOLPHE S.A., préqualifiée, d'un montant de soixante-quatre millions deux cent soixante-dix-huit mille quatre cents francs français (FRF 64.278.400,-).

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société LEOPOLD HOLDING S.A., préqualifiée et marque son accord avec la conversion de créances en capital de FRF 64.278.400,-.

Conformément à l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la prédite créance a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises FIDUCIAIRE CONTINENTALE, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze millions cent soixante-dix-neuf mille francs français (FRF 91.179.000,-), représenté par quatre-vingt-onze mille cent soixante-dix-neuf (91.179) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.»

Les alinéas 4 à 8 relatifs au capital autorisé sont supprimés.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à quatre millions neuf cent quinze mille francs (4.915.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, P. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1999, vol. 854, fol. 84, case 5. – Reçu 4.684.841 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1999.

F. Kessler.

(58356/219/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

RODOLPHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 61.912.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 novembre 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1999.

F. Kessler.

(58357/219/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

MARTIN CURRIE GLOBAL FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 65.796.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

(58315/237/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SABCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Colmar-Berg.

R. C. Luxembourg B 15.220.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1999, vol. 531, fol. 23, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(58359/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.797.

Madame Maria Vittoria Massimo Lancellotti a donné sa démission aux fonctions de gérant de la société en date du 11 novembre 1999.

Les associés en ont pris note et ont décidé de nommer gérant en son remplacement Madame Luisella Moreschi, licenciée en science économiques, demeurant à L-Brouch-Mersch.

Luxembourg, le 26 novembre 1999.

Pour REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l.
VECO TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1999, vol. 531, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58353/799/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SAFIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 52.368.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(58360/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SOCIETE NATIONALE DES HABITATIONS A BON MARCHÉ.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du 10 Septembre.
R. C. Luxembourg B 40.971.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 32, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(58374/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PEH QUINTESSENZ, SICAV, Investitionsgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 38.269.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung

Ort: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Datum: Montag, den 4. Januar 1999, 9.00 Uhr.

Anwesend: Herr Thomas Amend (Vorsitz),
Frau Claudia Schulligen (Stimmzähler)
Frau Andrea Rau (Protokollführung).

Tagesordnung:

1. Änderung der Gesellschaftswährung der SICAV in Euro zum 1. Januar 1999.

Von 1.650.083,073 stimmberechtigten Anteilen (Stand: 31.12.1998) sind 5.500 anwesend oder vertreten.

Der Vorsitzende stellt fest, dass die ausserordentliche Generalversammlung ordnungsgemäss einberufen wurde und beschlussfähig ist.

Zur Protokollführerin ernannt er Frau Andrea Rau.

Die Generalversammlung wählt Frau Claudia Schulligen zur Stimmzählerin.

Top 1

Der Generalversammlung wird vorgeschlagen, die derzeit in Deutscher Mark ausgedrückte Gesellschaftswährung der SICAV zum 1. Januar 1999 auf die gemeinsame europäische Währung Euro umzustellen. Die Aktionäre beschliessen die vorgeschlagene Änderung einstimmig.

Der Vorsitzende hebt die ordentliche Generalversammlung um 9.15 Uhr auf.

Luxemburg, den 5. Januar 1999.

T. Amend

A. Rau

Verwaltungsratsvorsitzender

Protokollführerin

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58335/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PEH QUINTESSENZ, SICAV, Investitionsgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 38.269.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1998 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1998 wurden eingetragen in Luxemburg, am 9. Dezember 1999, Vol. 531, Fol. 42, Case 8, und wurden im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 10. Dezember 1999.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, die am 14. Mai 1999 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 1998 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Franz Schulz, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg;
Peter E. Huber, PEH Wertpapier A.G., Oberursel;
Thomas Amend, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg;
Martin Stürner, PEH Wertpapier A.G., Oberursel
als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 1999 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig folgende Ausschüttung der ordentlichen Erträge vorzunehmen:

PEH Q-Renten Welt	Euro 2,80
PEH Q-Renten K	Euro 0,81

Die Fusion der Teilfonds PEH Q-Turn-Around in PEH Q-Europa und PEH Q-Renten K in PEH Q-Renten Welt wird einstimmig durch die Aktionäre bestätigt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 10. Dezember 1999.

PEH QUINTESSENZ, SICAV
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 42, case 8.

(58336/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SIMEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxemburg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxemburg B 69.838.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SIMEUROPE HOLDING S.A., avec siège social à L-2241 Luxemburg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 19 mai 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.838, publié au Mémorial C, numéro 564 du 22 juillet 1999.

La séance est ouverte sous la présidence Mademoiselle Evelyne Jastrow, administrateur, demeurant à L-8017 Strassen, 13, rue de la Chapelle.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Liliane Neu, employée privée, demeurant à Tarchamps.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fatima Zahra Rami, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elle seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de LUF 17.750.000,- pour porter le capital de LUF 1.250.000,- à LUF 19.000.000,- par la création et l'émission de 17.750 actions de LUF 1.000,- à souscrire et libérer intégralement par les actionnaires au prorata de leur participation.

2. Modification subséquente de l'article cinq.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 17.750.000,- (dix-sept millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 19.000.000,- (dix-neuf millions de francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 17.750 (dix-sept mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée constate que la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant décidée ont été faites par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société SIMEUROPE HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 17.750.000,- (dix-sept millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire par une attestation bancaire.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix-neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 19.000.000,-), représenté par dix-neuf mille (19.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants prémentionnés, ils ont tous signé avec le notaire instrumentaire la présente minute.

Signé: L. Neu, E. Jastrow, Z. Rami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 1999, vol. 854, fol. 54, case 5. – Reçu 177.500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1999.

B. Moutrier.

(58366/272/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SIMEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 69.838.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(58267/272/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PH CAPITAL MANAGEMENT, SICAV, Investitionsgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 61.128.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung

Ort: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Datum: Montag, den 4. Januar 1999, 9.00 Uhr.

Anwesend: Herr Thomas Amend (Vorsitz),
Frau Claudia Schulligen (Stimmzähler)
Frau Andrea Rau (Protokollführung).

Tagesordnung:

1. Änderung der Gesellschaftswährung der SICAV in Euro zum 1. Januar 1999.

Von 686.939,805 stimmberechtigten Anteilen (Stand: 31.12.1998) sind 20.000 anwesend oder vertreten.

Der Vorsitzende stellt fest, dass die ausserordentliche Generalversammlung ordnungsgemäss einberufen wurde und beschlussfähig ist.

Zur Protokollführerin ernennt er Frau Andrea Rau.

Die Generalversammlung wählt Frau Claudia Schulligen zur Stimmzählerin.

Top 1

Der Generalversammlung wird vorgeschlagen, die derzeit in Deutscher Mark ausgedrückte Gesellschaftswährung der der SICAV zum 1. Januar 1999 auf die gemeinsame europäische Währung Euro umzustellen. Die Aktionäre beschliessen die vorgeschlagene Änderung einstimmig.

Der Vorsitzende hebt die ordentliche Generalversammlung um 9.15 Uhr auf.

Luxemburg, den 5. Januar 1999.

T. Amend
Verwaltungsratsvorsitzender

A. Rau
Protokollführerin

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58340/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

PH CAPITAL MANAGEMENT, SICAV, Investitionsgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxembourg B 61.128.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1998 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1998 wurden eingetragen in Luxemburg, am 9. Dezember 1999, Vol. 531, Fol. 42, Case 8, und wurden im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 10. Dezember 1999.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, die am 5. Mai 1999 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 1998 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Franz Schulz, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg;

Peter E. Huber, PEH Wertpapier A.G., Oberursel;

Thomas Amend, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg;

Martin Stürner, PEH Wertpapier A.G., Oberursel

als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 1999 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig folgende Ausschüttung der ordentlichen Erträge vorzunehmen:

PH Royal Euro 0,49

PH Diplomat Euro 0,13

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 10. Dezember 1999.

PH CAPITAL MANAGEMENT, SICAV
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 42, case 8.

(58341/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SOPARES, Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 45.476.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOPARES, ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Mersch, en date du 15 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 602 du 18 décembre 1993,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 429 du 2 novembre 1994,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 172 du 14 avril 1995,

modifié suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 9 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 468 du 19 septembre 1995,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 126 du 13 mars 1996,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 165 du 4 avril 1997,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 358 du 20 mai 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 45.476.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Roland Frère, Actuaire, demeurant à Contern.

Le président nomme secrétaire Madame Laurence Parrière, employée, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Krachmanian, employée, demeurant à Thionville (France).

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à raison de sept cent soixante-deux mille neuf cent dix Euros (762.910,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze millions deux cent trente-sept mille quatre-vingt-dix Euros (12.237.090,- EUR) à treize millions d'Euros (13.000.000,- EUR) par la création et l'émission de soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-onze (76.291) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune.

2.- Renonciation au droit de souscription préférentiel par les anciens actionnaires, conformément à l'article 32-3 de la loi sur les sociétés commerciales.

3.- Souscription et libération des 76.291 actions nouvelles par versement en espèces.

4.- Modification de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à treize millions d'Euros (13.000.000,- EUR) représenté par un million trois cent mille (1300.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

5.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 762.910,- EUR pour le porter de son montant actuel de 12.237.090,- EUR à 13.000.000,- EUR par création de 76.291 actions nouvelles.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par la société SOFICOLE EXPLOITATIEMAATSCHAPPIJ NV, avec siège social à De Boelelaan, 7NL-1083 HJ Amsterdam (Pays-Bas),

ici représentée par Monsieur Roland Frère, Actuaire, demeurant à Contern,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 novembre 1999,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de sept cent soixante-deux mille neuf cent dix Euros (762.910,- EUR) est à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à treize millions d'Euros (13.000.000,- EUR), représenté par un million trois cent mille (1.300.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Evaluation des frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 762.910,- EUR à 30.775.713,11 LUF (cours officiel du 1.1.1999: 1,- EUR = 40,3399 LUF).

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 400.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Frère, L. Parrière, N. Krachmanian, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 120S, fol. 53, case 5. – Reçu 307.757 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 décembre 1999. P. Decker.
(58380/206/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SOPARES, Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 45.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
P. Decker
Notaire

(58381/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SAPEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.017.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1999, vol. 531, fol. 16, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

Pour ordre
SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C.
Signature

(58361/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SEBOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.821.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

Pour SEBOR HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(58362/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SEBOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.821.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

Pour SEBOR HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(58363/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SEBOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.821.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

Pour SEBOR HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(58364/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SEBOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.821.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

Pour SEBOR HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(58365/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SOBIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.394.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SOBIM S.A.

Signature

Signature

(58369/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SOCFIN INDUSTRIAL DEVELOPMENT SOCFINDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 9.571.

Constituée en date du 18 mai 1971 suivant acte reçu par M^e Carlo Funck, publié au Mémorial C, 140 du 30 septembre 1971.

Statuts modifiés en date du 11 juin 1987 suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publiés au Mémorial C, 199 du 5 juillet 1987.

Statuts modifiés suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- en date du 21 décembre 1994 publiés au Mémorial C, numéro 217 du 19 mai 1995,
- en date du 22 mai 1996, publiés au Mémorial C, numéro 428 du 2 septembre 1996,
- en date du 28 avril 1998, publiés au Mémorial C, numéro 550 du 28 juillet 1998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 1999

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise référence du capital social de la société, actuellement exprimée en francs luxembourgeois, en Euro, avec effet au premier janvier 2000, et confère au conseil d'administration tous pouvoirs pour exécuter cette résolution.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à ce qui précède, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est à 1.250.000 euros (un million deux cent cinquante mille euros), il est représenté par 250.000 actions (deux cent cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Le Conseil d'Administration

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58370/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

TECHNOFIBRES, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6675 Merttert, route de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 8.772.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

(58385/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SOCIAL FOUNDATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 64, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.877.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société qui s'est réuni à Luxembourg le 12 novembre 1999

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Henri Ciblat en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 26 octobre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1999, vol. 530, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58371/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MALTERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.414.

Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 36, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour la société
Signature

(58372/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MALTERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.414.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 novembre 1999

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MALTERIE S.A. tenue à Luxembourg, le 25 novembre 1999, que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation;
- les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été approuvés;
- le bénéfice a été reporté à l'exercice suivant, après affectation à la réserve légale;
- décision a été prise de donner décharge aux administrateurs, ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour la période de leur mandat;
- décision a été prise de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, et ce jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 1999;
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Gérard Matheis de son poste d'administrateur, avec effet au 22 juillet 1999;
- décision a été prise de confirmer la nomination de Monsieur Christian Bühlmann, demeurant à Junglinster comme administrateur de la société, avec effet au 22 juillet 1999, et ce jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 36, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58373/729/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SOHO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.901.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(58379/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

**SOPASOFIE, SOCIETE DE PARTICIPATION SOCIALE ET
FINANCIERE ENGELMAJER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 64, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.878.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société qui s'est réuni à Luxembourg le 12 novembre 1999

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Henri Ciblat en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 26 octobre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1999, vol. 530, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58375/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

SOFARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.614.

Constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 janvier 1994, publié au Mémorial C, numéro 183 du 10 mai 1994, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, préqualifié, en date du 16 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 6 du 4 janvier 1996, au capital social de sept millions de francs français (FRF 7.000.000,-), représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1999,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1999, vol. 854, fol. 88, case 12,

que la société anonyme SOFARLUX S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 46.614,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1999.

Pour extrait conforme

F. Kessler

(58378/219/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

STAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.028.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(58382/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

THE GRANIBERIA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.804.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

N. Uhl

(58389/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

TELEPHONIE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 4.229.

EXTRAIT

Monsieur Norbert Maitry quittera ses fonctions d'administrateur-délégué directeur de la société TELEPHONIE S.A. au 1^{er} janvier 2000.

Monsieur Norbert Maitry continuera cependant son mandat de président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1999.

Signature
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58386/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

TERRASIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 20.573.

Constituée le 22 juin 1983 suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 224 du 7 septembre 1983. Statuts modifiés en date du 28 avril 1998 suivant acte reçu par Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publiés au Mémorial C.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 1999

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise de référence du capital social de la société, actuellement exprimée en francs luxembourgeois, en Euro, avec effet au premier janvier 2000, et confère au conseil d'administration tous pouvoirs pour exécuter cette résolution.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à ce qui précède, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à 250.000 euros (deux cent cinquante mille euros); il est représenté par 10.000 actions (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Le Conseil d'Administration
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58387/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

THE EUROPEAN STRATEGIC INVESTMENTS FUND.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 36.073.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 25 juin 1999

1. L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.

2. L'Assemblée Générale décide:

- le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

- la réélection du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE & TOUCHE, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier:

L'amortissement partiel des actions de rachat et la distribution des dividendes prioritaires attachés au 2 mars 1999 et plus particulièrement de ratifier l'ensemble des calculs, tels qu'établis dans le document annexé, sur lesquels se sont basés:

(a) Le versement, à l'ensemble des Actionnaires et au prorata de leur détention d'actions de distribution au 2 mars 1999, un montant global de FRF 102.329.292,01 se décomposant comme suit:

- FRF 62.337.591,97 couvrant l'amortissement partiel de 95.510,5995 actions de distribution.

- FRF 39.991.700,04 couvrant la distribution des dividendes prioritaires attachés, au 2 mars 1999, aux 95.510,5995 actions de distribution amorties.

(b) L'annulation dans le registre des actionnaires de la Société des 95.510,5995 actions de distribution amorties pour chaque Actionnaire et au prorata de leur détention d'actions de distribution au 2 mars 1999.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- M. Walter Butler, Président de WB FINANCE & PARTENAIRES, Paris.
- M. Pierre Palasi, Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire, LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, Paris.
- KBC BANK N.V., représentée par M. Daniel J. Couvreur, Bruxelles.
- FONDINVEST II, représentée par Madame Jeanjean, Paris.
- CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE-NORD, représentée par M. Didier Drullion, Bordeaux.
- M. Guy Verhoustraeten, Directeur-Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon. Luxembourg, le 7 décembre 1999.

BANQUE PRIVEE EDMOND
DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

V. Jean P. Visconti

Mandataire Commercial Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 39, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58388/010/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

TRANSFILUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 19.252.

Constituée le 25 mars 1982 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 142 du 28 juin 1982, statuts modifiés le 9 juin 1983 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 202 du 10 août 1983. Statuts modifiés le 21 octobre 1985 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 361 du 9 décembre 1985. Statuts modifiés le 29 septembre 1986 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 343 du 11 décembre 1986. Statuts modifiés le 24 mai 1989 suivant acte reçu par Maître Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, numéro 318 du 7 novembre 1989. Statuts modifiés le 16 octobre 1995 suivant acte reçu par Maître Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, numéro 9 du 6 janvier 1996.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 1999

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise de référence du capital social de la société, actuellement exprimée en francs luxembourgeois, en Euro, avec effet au premier janvier 2000, et confère au conseil d'administration tous pouvoirs pour exécuter cette résolution.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à ce qui précède, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à 7.703.000 euros (sept millions sept cent trois mille euros); il est représenté par 93.940 actions (nonante-trois mille neuf cent quarante) actions sans désignation de valeur nominale.»

Le Conseil d'Administration

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58390/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

T.W.B.C., TRANSWORLD BUSINESS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.743.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

Pour TRANSWORLD BUSINESS CORPORATION S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(58391/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

UNION FINANCIERE DU BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 41.390.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} décembre 1999 à 15.00 heures

Résolution

L'assemblée nomme en qualité d'administrateur Monsieur Maxime Chalot, administrateur de sociétés. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

J.-M. Bondioli
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1999, vol. 531, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58392/096/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

UNIREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 52.425.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(58393/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

FISHING CLUB DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l.,**Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.

Suivant décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 1999, les statuts du FISHING-CLUB DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ont été modifiés de façon à avoir la teneur suivante:

Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée FISHING-CLUB DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.

Art. 2. L'association a pour objet:

- a) la sauvegarde des intérêts des pêcheurs à la ligne;
- b) la répression du braconnage en matière de pêche;
- c) le repeuplement des rivières et cours d'eau;
- d) la prise à bail d'un ou de plusieurs lots de pêche pour l'exercice de la pêche à la ligne par ses membres actifs.

Art. 3. Elle a son siège à Luxembourg.

Art. 4. L'Association est constituée pour une durée indéterminée.

Sa dissolution volontaire est subordonnée à la décision d'une Assemblée générale extraordinaire.

Art. 5. L'année sociale s'étend du 1^{er} octobre au 30 septembre inclus.

Des membres associés

Art. 6. Peuvent devenir membres tous les pêcheurs sportifs qui voudront adhérer aux présents statuts et se conformer au règlement d'ordre intérieur que l'association établira pour l'exercice de la pêche. Tout postulant devra adresser une demande d'admission écrite au président et être agréé par le Conseil d'administration qui statuera à la majorité des membres présents. Les admissions par le Conseil seront soumises pour ratification à la prochaine assemblée générale qui statuera en dernier ressort. En cas de non-admission, le Conseil ne sera tenu d'aucune façon de faire connaître le motif de sa décision, laquelle est sans appel.

Art. 7. Chaque associé s'engage à verser à l'Association la cotisation annuelle dont le montant est défini au sein du Conseil d'administration. Cette cotisation sera soumise à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera par simple vote. La cotisation ne saura pas dépasser le montant de quatre-vingt mille francs.

Art. 7bis. Conformément à l'article 35 (b) de la loi du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures, chaque associé se portera caution solidaire et indivisible pour toutes garanties quelconques émises pour compte de l'Association envers les différents Syndicats de Pêche pour tous engagements découlants de tous baux de pêche conclu lors de son admission ou à conclure dans l'avenir.

Le montant du cautionnement est soumis à l'Assemblée générale pour approbation qui statuera à la majorité des voix présentes. Il peut être modifié en fonction des prix d'adjudications.

L'acte de cautionnement fourni est restitué à l'associé (ou à ses ayants droit en cas de décès) moyennant décharge en bonne et due forme après approbation par le Conseil d'administration, lors de sa démission comme membre actif ou

lors d'une exclusion conformément à l'article 10 des statuts. Une telle approbation ne peut être prononcée par le Conseil d'administration réuni au grand complet et à la majorité des voix.

Art. 8. En dehors de la cotisation annuelle chaque nouvel associé doit honorer un droit d'entrée dont le montant est soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Ce droit d'entrée est réputé unique et non remboursable. Cependant, il sera de la seule compétence du Conseil d'administration d'examiner un tel remboursement à un associé dont la demande d'admission n'a pas été ratifiée par l'Assemblée générale ordinaire. Ainsi il incombera au Conseil d'administration de décider de cas en cas sur le remboursement et à la majorité des membres présents.

Le montant du droit d'entrée ne peut être inférieur à dix mille francs et ne pourra pas dépasser le montant de la cotisation annuelle fixée pour l'année en question.

Art. 9. Chaque associé peut notifier au Conseil, au moins un mois avant la fin de chaque exercice social, sa démission par lettre recommandée.

Art. 10. Tout associé peut être exclu:

- 1) en cas de condamnation déshonorante;
- 2) en cas de perturbations continues posées par lui lors des réunions;
- 3) en cas de non-paiement du droit d'entrée ou des cotisations malgré un avertissement par lettre recommandée mentionnant les suites sanctionnant le non-paiement;
- 4) en cas de contravention avec les statuts ou règlement d'ordre intérieur pour l'exercice de la pêche;
- 5) en cas de lésion des intérêts de l'association.

L'exclusion provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale pourra être prononcée par décision unanime du Conseil d'administration pour motif grave. L'exclusion définitive sera prononcée par l'assemblée générale, sur proposition du Conseil, par scrutin secret aux deux tiers des voix présentes. Toutefois le non-paiement des cotisations et du droit d'entrée, malgré avertissement, entraînera l'exclusion de plein droit trois mois à partir de l'échéance fixée.

Art. 11. L'associé démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées par lui; il n'a aucun droit sur le fonds social.

Art. 12. La qualité de membre se perd également par le décès. L'association ne sera redevable à la succession d'un membre décédé d'aucun remboursement.

De l'administration

Art. 13. L'administration de l'association est confiée à un Conseil de sept membres au maximum élus par l'assemblée générale ordinaire pour un terme de trois ans. L'élection du Conseil se fait par un seul scrutin et à la majorité des voix. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 14. Le Conseil d'administration élit par ses membres un Président, un Secrétaire et un Trésorier.

Art. 15. En cas de vacance d'un siège avant l'expiration d'un terme, le Conseil peut s'adjoindre provisoirement un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace. La première assemblée générale statue définitivement.

Art. 16. Le Conseil d'administration représente l'association au dehors dans ses relations avec les particuliers, les organismes et les pouvoirs publics.

Art. 17. Les signatures conjointes de deux administrateurs, dont l'un doit être le président ou, à défaut, le secrétaire, engagent valablement l'association envers les tiers, sans qu'il doive être justifié d'une autorisation préalable. Les actes de gestion journalière, la correspondance courante, les quittances ou décharges pourront ne porter que la seule signature du président du conseil d'administration ou d'un administrateur à ce désigné par le conseil d'administration.

Art. 18. Le Conseil d'administration prendra soin des intérêts de l'association en toutes circonstances et prendra des décisions sur tout ce qui rentre dans le cadre des statuts et du règlement d'ordre intérieur.

Il a spécialement mission pour:

- 1) décider sur l'acquisition des lots de pêche et passer des baux et contrats à cet effet;
- 2) arrêter le règlement d'ordre intérieur pour l'exercice de la pêche;
- 3) nommer des gardes particuliers, fixer leurs salaires et régler leurs attributions;
- 4) autoriser des actions et représenter la société en justice;
- 5) convoquer des assemblées générales ordinaires et extraordinaires;
- 6) arrêter les comptes et soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire le Bilan et le Compte des Profits et Pertes de l'exercice écoulé;
- 7) soumettre à l'assemblée générale des propositions de changement aux statuts.

Art. 19. Le Président peut convoquer le Conseil chaque fois que les intérêts l'exigent; il est obligé sur la réquisition de trois de ses membres.

Le Conseil ne peut délibérer et décider valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les administrateurs pourront donner mandat écrit à un membre du Conseil d'administration pour les représenter aux réunions, un administrateur ne pouvant représenter qu'un seul administrateur absent. Pareil mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix, en cas de parité des voix celle du Président est prépondérante.

Art. 20. Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits dans un registre et signés par la majorité au moins des membres qui ont pris part à la délibération.

Art. 21. Les fonctions des membres au Conseil sont purement honorifiques.

Assemblée générale

Art. 22. L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association; chaque membre présent à l'assemblée à une voix. Les décisions de l'assemblée générale régulièrement prises sont obligatoires pour tous, même pour ceux qui n'y ont pas pris part.

Art. 23. L'assemblée générale a spécialement dans ses attributions:

- 1) la modification des statuts.
- 2) la nomination et la révocation des membres du Conseil d'administration.
- 3) l'approbation des budgets et des comptes.
- 4) La dissolution de l'association.

Art. 24. L'assemblée générale ordinaire se réunit à Luxembourg chaque année soit au mois d'octobre, novembre ou décembre de l'année en cours, soit au mois de janvier de l'année suivante.

Son ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration. Il n'y sera porté que ses propositions et celles qui auraient été communiquées 15 jours au moins à l'avance, signées d'un nombre de membres égale au vingtième de la dernière liste annuelle.

Art. 25. Une assemblée générale extraordinaire se réunit chaque fois que le Conseil d'administration en reconnaît l'utilité ou qu'un cinquième des associés en fait la demande par écrit au Président du Conseil. Dans cette demande l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire devra être spécifié.

Art. 26. Les date, heure et lieu exacts de toute assemblée seront fixées par le Conseil d'administration et portés à la connaissance des associés par convocation écrite comprenant l'ordre du jour, mise à la poste au moins une semaine avant la date fixée.

Art. 27. Il sera loisible aux associés de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé en lui donnant mandat par écrit; pareil mandat n'est valable que pour une seule assemblée générale. Un associé ne pourra représenter qu'un seul associé absent.

Art. 28. L'assemblée générale est présidée par le Président du Conseil, ou à son défaut, par un autre membre du Conseil.

Art. 29. Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire délibèrent valablement quel que soit le nombre des associés présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

Art. 30. Aucun autre objet que ceux portés à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération.

Art. 31. Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

En cas de parité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Les décisions des assemblées générales sont portées à la connaissance de tous les associés par circulaire.

Art. 32. Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procèsverbaux signés par les membres du Conseil et les membres du bureau.

Dissolution, Liquidation

Art. 33. L'association se dissout si elle compte moins de trois associés ou si une assemblée extraordinaire le décide à la majorité prévue par la loi.

Art. 34. L'assemblée générale qui prononce la dissolution décide également de l'affectation de l'actif restant qui doit trouver une destination conforme aux buts de l'association, ou bien sera dévolu à une oeuvre de bienfaisance.

Le 8 décembre 1999.

Certifié exact
Signatures

Enregistré à Capellen, le 9 décembre 1999, vol. 135, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(58398/000/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

WALTER JANITS INTERTRANS LUXEMBOURG, G.m.b.H, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Ist erschienen:

Herr Walter Janits, Transportunternehmer, zu A-7372 Weingraben, 9, Hauptstrasse wohnend, hier vertreten durch Herrn Frank Engel, Jurist, zu L-9286 Diekirch, 4, rue Joseph Theis wohnend, auf Grund eines Beschlusses unter Privatschrift, datiert vom 18. November 1999, welcher Beschluss nach gehöriger ne varietur Paraphierung gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen verbleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

Welcher Komparent wie er handelt erklärt dass Herr Walter Janits, alleiniger Gesellschafter ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WALTER JANITS INTERTRANS LUXEMBOURG, GmbH, mit Sitz in Angelsberg, 1, route de Mersch,

gegründet gemäss Akt aufgenommen durch den handelnden Notar am 15. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C von 1999, Seite 11539.

Welcher Komparent erklärte den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von Angelsberg, 1, route de Mersch, nach L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach zu verlegen.

Somit erhält der erste Absatz des Artikels zwei der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Bertrange.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen gegenwärtiger Generalversammlung obliegen, werden auf ungefähr zwölftausend Franken (LUF 12.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bettembourg, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Janits, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 1999, vol. 845, fol. 71, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 7 décembre 1999.

C. Doerner.

(58395/209/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

WALTER JANITS INTERTRANS LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1999.

C. Doerner.

(58396/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

VIMOWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 49, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 33.820.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(58394/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

ADLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifteenth of November.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mr Tim van Dijk, companies director, residing in Luxembourg and Mrs Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg, acting jointly in their respective qualities of director and proxyholder A.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at Luxembourg, here represented by Mr Tim van Dijk, prenamed, and Mrs Christelle Ferry, prenamed, acting jointly in their respective qualities of director and proxyholder A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of ADLINE HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the

registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July 31st, 1929 and by article 209 of the amended law of August 10th, 1915.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. Shares may be issued in bearer form. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of July at 11.00 a.m. and the first time in the year 2000.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 1999.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provision

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The three hundred and ten (310) shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the capital is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately sixty thousand francs (60,000.-).

Extraordinary General Meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2004:
 - a) IK ROKAS & PARTNERS LIMITED, having its registered office in Athena (Greece);
 - b) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed;
 - c) T.C.G. GESTION S.A., prenamed.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2004:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.

4.- The registered office of the company is established in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, Le Forum Royal.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to IK ROKAS & PARTNERS LIMITED, prenamed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitz zu Hesperingen.

Sind erschienen:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Tim van Dijk, companies director, wohnhaft in Luxemburg, und Frau Christelle Ferry, lawyer, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied respektiv als Vollmachtnehmer A.

2) T.C.G. GESTION S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Tim van Dijk und Frau Christelle Ferry, beide vorgenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied respektiv als Vollmachtnehmer A.

Diese Kompargenten, namens wie sie handeln, ersuchten den amtierenden Notar nachfolgenden durch alle Kompargenten vereinbarten Gesellschaftsvertrag einer Aktiengesellschaft zu beurkunden wie folgt:

Titel I.- Bezeichnung, Gesellschaftssitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung ADLINE HOLDING S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Falls aussergewöhnliche politische oder wirtschaftliche Ereignisse eintreten oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Tätigkeit dieses Sitzes oder die Kommunikation dieses Sitzes mit dem Ausland gefährden, kann die provisorische Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland erklärt werden, dies solange bis zur vollständigen Beendigung der anormalen Umstände. Eine solche Entscheidung wird die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft nicht beeinträchtigen. Die Erklärung betreffend den Verleg des Gesellschaftssitzes wird Dritten durch das Gesellschaftsorgan mitgeteilt, das unter den gegebenen Umständen am besten hierfür geeignet ist.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder aussereuropäischen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern.

In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929.

Titel II.- Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital wurde festgesetzt auf einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,- EUR).

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber Global- oder Einzelaktien ausstellen.

Die Aktien können als Inhaberaktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann den Wiederkauf ihrer eigenen Aktien unter den gesetzlich gegebenen Bedingungen veranlassen.

Titel III.- Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat mit wenigstens drei Mitgliedern, Teilhaber oder nicht, verwaltet, die von der Generalversammlung der Aktionäre für eine Zeitspanne genannt sind, die nicht mehr als sechs Jahre betragen kann. Sie können zu jeder Zeit von der Generalversammlung wiedergewählt oder abberufen werden.

Die Zahl der Verwalter und die Dauer ihres Mandates werden von der Generalversammlung der Gesellschaft festgesetzt.

Im Falle einer unbesetzten Stelle im Verwaltungsrat haben die bleibenden Verwalter das Recht diese provisorisch zu besetzen, die getroffene Entscheidung wird in der nächsten Versammlung ratifiziert.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt eines seiner Mitglieder zum Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat tagt auf Einberufung des Vorsitzenden oder auf Anfrage von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

Die vom Verwaltungsrat getroffenen Entscheidungen und Beschlüsse sind nur gültig wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Eine Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern ist möglich und kann durch Brief, Telegramm, Telex oder Fax erfolgen.

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder per Brief, Telegramm, Telex oder Fax ihre Stimme abgeben.

Die Beschlüsse werden durch Stimmenmehrheit getroffen.

Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 8. Dem Verwaltungsrat obliegen die weitreichendsten Befugnisse zur Durchführung aller Verwaltungshandlungen und Beschlüsse, die sich im Rahmen des im vorhergehenden Artikel 4 erläuterten Gesellschaftszweckes befinden.

Er ist zu allen Handlungen ermächtigt, die nicht ausschliesslich durch das Gesetz und die Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt unter den vom Gesetz vorgesehenen Bedingungen, Dividendenvorschüsse auszu zahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates verpflichtet, unbeschadet der Beschlüsse betreffend die Erteilung von Untervollmachten und Mandate, welche vom Verwaltungsrat im Rahmen von Artikel 10 der Satzung erteilt werden.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann die Geschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder übertragen, welche als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch die Geschäftsführung ganz oder teilweise an einen oder mehrere Direktore übertragen oder einem oder mehreren Bevollmächtigten besondere Vollmachten erteilen. Bei dem Bevollmächtigten oder Direktor muss es sich nicht unbedingt um ein Verwaltungsratsmitglied oder Aktionär handeln.

Die Übertragung von Befugnissen an ein Mitglied des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Zustimmung der Generalversammlung.

Art. 11. Alle gerichtlichen Streitigkeiten der Gesellschaft, sei es als Kläger oder als Angeklagter, werden vom Verwaltungsrat verfolgt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch eines hierzu ermächtigten Mitgliedes vertreten ist.

Titel IV.- Überwachung

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Kommissaren überwacht. Sie setzt ihre Zahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandates fest, welches nicht mehr als sechs Jahre betragen kann.

Sie können zu jedem Zeitpunkt wiedergewählt oder abberufen werden.

Titel V.- Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tagt innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes, an dem in den Einberufungen angegebenen Ort, am ersten Montag vom Juli um 11.00 Uhr und zum ersten Male im Jahre 2000.

Falls dieses Datum ein gesetzlicher Feiertag ist, tagt die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Arbeitstag.

Wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und erklären, von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben, kann die Generalversammlung auch ohne vorherige Einberufung stattfinden.

Titel VI.- Geschäftsjahr, Aufteilung des Gewinns

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr erstreckt sich ausnahmsweise über die Zeit von der Gründung der Gesellschaft an bis zum 31. Dezember 1999.

Art. 15. Der positive Überschuss des Jahresabschlusses, nach Abzug der Sozialbeiträge und Abschreibungen bildet den Nettogewinn der Gesellschaft. Diesem Gewinn werden fünf Prozent für die Erstellung eines legalen Reservefonds entnommen; diese Entnahme ist nicht mehr erforderlich, wenn die Reserve ein Zehntel des Gesellschaftskapitals beträgt, muss jedoch wieder aufgenommen werden, wenn zu einem gewissen Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, auf den Reservefonds zurückgegriffen wurde.

Die Generalversammlung kann darüberhinaus über den Saldo verfügen.

Titel VII.- Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann auf Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, deren Befugnisse und Entgelt sie bestimmt.

Titel VIII.- Allgemeine Bestimmung

Art. 17. Für alle in den vorliegenden Statuten nicht erfassten Punkte beziehen sich die Parteien auf die Bestimmungen des luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften wie deren Abänderungen, denen sie sich unterwerfen.

Zeichnung und Einzahlung

Die Aktien wurden gezeichnet wie folgt:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., vorbenannt, hundertfünfundfünfzig Aktien	155
2. T.C.G. GESTION S.A., vorbenannt, hundertfünfundfünfzig Aktien	155
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Das gezeichnete Kapital wurde vollständig in bar eingezahlt. Somit verfügt die Gesellschaft ab sofort über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Schätzung und Gründungskosten

Zwecks Einregistrierung wird das gezeichnete Kapital von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) auf eine million zweihundertfünzigtausendfünfhundertsiebenunddreissig Luxemburger Franken (1.250.537,- LUF) abgeschätzt.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr sechzigtausend Luxemburger Franken (60.000,- LUF).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und fassten einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der der Kommissare auf einen festgesetzt.

2) Zu Verwaltungsratsmitgliedern, deren Mandate bei der Generalversammlung des Geschäftsjahres 2004 enden, wurden bestellt:

- a) IK ROKAS & PARTNERS LIMITED, mit Gesellschaftssitz in Athen (Griechenland);
- b) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., vorbenannt;
- c) T.C.G. GESTION S.A., vorgeannt.

3) Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wurde bestellt:
C.A.S. SERVICES S.A. mit Gesellschaftssitz in Luxemburg.

4) Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, le Forum Royal.

5) Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat die Gesellschaft IK ROKAS & PARTNERS LIMITED, vorbenannt, als Delegierter des Verwaltungsrates zu bestimmen.

Der amtierende Notar, welcher Kenntnis der englischen Sprache hat, bestätigt dass auf Wunsch der Komparenten vorliegende Urkunde in englischer Sprache gehalten ist gefolgt von einer deutsche Übersetzung, und dass im Falle von Unstimmigkeiten zwischen der englischen und der deutschen Fassung, die englische Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. van Dijk, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1999, vol. 120S, fol. 78, case 4. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 8. Dezember 1999.

G. Lecuit.

(58401/220/313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1999.

WEIGEL PRO TECHNIC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5884 Hesperingen, 304, route de Thionville.

H. R. Luxemburg B 64.228.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 9. Februar 1999

Die Versammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden der Verwaltungsratsmitglieder PATENTO HOLDING S.A. und PLASTOBRAS HOLDING S.A. und beschliesst einstimmig Herrn Guy Jaep, wohnhaft 49, route du Vin in L-5401 Ahn sowie Herrn José Miguel Bolson, wohnhaft Rua Consehheiro Dantas 1145, CEP 9505400 Caxias do Sul - RS / Brasilien an ihre Stelle in den Verwaltungsrat zu berufen.

Die Mandate von Herrn Jaep und Herrn Bolson enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2003.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- Herr Claus Weigel, L-5884 Hesperingen, administrateur-délégué;
- Herr José Miguel Bolson, Caxias do Sul, administrateur;
- Herr Guy Jaep, L-5401 Ahn, administrateur.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 9. Februar 1999.

WEIGEL PRO TECHNIC S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58397/681/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

CENTRE LASER ET ESTHETIQUE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 247, route de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Madame Arlette Bodenes, cadre infirmier, demeurant à F-88530 Le Tholy, 19, route du Petit Tholy,
2. Monsieur Pascal Bodenes, médecin, demeurant à F-88530 Le Tholy, 19, route du Petit Tholy,
3. Mademoiselle Christine Benning, esthéticienne, demeurant à F-57000 Metz, 12, rue des Bénédictins.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CENTRE LASER ET ESTHETIQUE LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un centre d'esthétique;
- l'achat, la vente de matériel, petit matériel, et autres produits d'esthétique;
- l'achat, la vente de produits cosmétiques diététiques.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 14 juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1999.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait

toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Madame Arlette Bodenes, prénommée, soixante actions	60
2. Monsieur Pascal Bodenes, prénommé, trente-cinq actions	35
3. Mademoiselle Christine Benning, prénommée, cinq actions	5
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées à concurrence de 25%, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Madame Arlette Bodenes, prénommée,
 - b) Monsieur Pascal Bodenes, prénommé,
 - c) Mademoiselle Christine Benning, prénommée.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Guillaume Gerald, comptable, demeurant à Bertrange.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2004.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1940 Luxembourg, 247, route de Longwy.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Arlette Bodenes, prénommée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Madame Arlette Bodenes, prénommée, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bodenes, P. Bodenes, C. Benning, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 120S, fol. 8, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 novembre 1999.

G. Lecuit.

(58406/220/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1999.